



Entreprise publique à but lucratif

Par **Eluncy**, le **11/10/2014** à **00:01**

BonjourrrnrnD'après mes quelques lectures j'ai cru comprendre que l'état ou une collectivité territoriale pouvait créer une entreprise pour, de manière simplifiée, gérer son patrimoine. Par ex une société de bâtiment pour entretenir ses locaux, une société des eaux, une office de tourisme etc. C'est à dire des entreprises d'intérêt public.rnrnJe voudrais savoir s'il existe légalement un statut permettant à l'état ou aux collectivités territoriales de se lancer dans la création d'entreprises à but ouvertement lucratif, et ce même si l'intérêt public ne le demande pas forcément.rnrnPar exemple (admettons) que la commune construise une piscine municipale et dégage un fort profit, est-ce que l'argent dégagé peut renflouer les caisses de la mairie ?rnrnEncore qu'ici on pourrait dire que la piscine municopale est d'intérêt public s'il n'y a pas d'autre piscine...rnrnAutre exemple: Est-ce qu'une commune peut par exemple créer dans sa zone industrielle une entreprise qui conçoit et vend des paires de chaussures ?rnrnEst-ce que ce statut existe, et est-ce qu'il permettrait effectivement à la commune d'utiliser l'argent engrangé (s'il y en a) pour équilibrer ses comptes ?rnrnJe sais que la question peut paraître étrange mais je ne savais pas où la poser ailleursrnrnD'avance merci !rnG.D